
« CIVILISER » LA BANLIEUE

Logiques et conditions d'efficacité des dispositifs étatiques de régulation de la violence dans les quartiers populaires

PHILIPPE JUHEM

À partir de la fin des années soixante-dix, l'accroissement de la « délinquance », notamment chez les « jeunes » de certains quartiers populaires, et l'apparition de phénomènes, inconnus jusqu'alors, « d'émeutes urbaines » surprisent les pouvoirs publics et les observateurs politiques qui ne surent comment interpréter des actes de violence dont le caractère collectif pouvait laisser penser qu'ils étaient dotés d'un contenu protestataire, mais que l'absence d'organisation structurante et de revendications clairement exprimées pouvait aussi bien amener à classer parmi les actes simplement délictueux¹. Si les catégories de perception et de jugement des actes délinquants ou des « émeutes urbaines » font toujours l'objet d'un débat entre les différents partis politiques, la relative unanimité qui s'est instaurée au sein des experts sociaux et du personnel gouvernemental sur le caractère « criminogène » de l'extension du chômage et de l'environnement urbain des grandes cités HLM a alors conduit à la mise en place de nombreux dispositifs de prévention de la violence des jeunes ou de traitement de ses causes supposées qui comprennent des mesures de police sans se réduire pour autant à elles. Les actes de violence collective tendent ainsi à être perçus non plus seulement comme les actions préméditées d'une « minorité de criminels » qu'il suffirait d'arrêter, mais comme le résultat des dysfonctionnements anonymes de l'organisation sociale sur lesquels l'État doit agir pour remédier aux causes de la violence. Les « problèmes des banlieues » ne se posent d'ailleurs aux gouvernements avec cette insistance qu'en raison de la forme qu'ils revêtent, celle d'une « violence » collective, dont la dramatisation journalistique place les pouvoirs publics dans l'obligation de mettre en scène une réponse organisée au-delà du simple déploiement des compagnies de CRS².

1. Les actions de revendication utilisant la violence semblent ainsi réservées à quelques catégories sociales particulières (paysans, ouvriers, étudiants...) qui présentent la particularité d'être dotées d'une forte légitimité sociale ou professionnelle, mais aussi d'être structurées par des organisations anciennes formulant des revendications précises. L'étrangeté des désormais fameux « rodéos » des Minguettes – menés par des catégories sociales perçues comme nouvelles, les « jeunes des banlieues » ou les « beurs » –, était justement de confronter les pouvoirs publics à une violence collective en apparence proche de celle des paysans ou des étudiants sans toutefois paraître porteuse d'aucune revendication identifiable permettant de déboucher sur un traitement politique négocié.

2. C. Bachmann, L. Basier, *Mise en image d'une banlieue ordinaire. Stigmatisations urbaines et stratégies de communication*, Paris, Syros, 1989 ; Richard V. Ericson, Patricia M. Baranek, Janet B. L. Chan, *Visualizing Violence*, Toronto, University of Toronto, 1991. Pour une analyse des pratiques des journalistes américains à l'égard des « gangs », cf. M. Sanchez-Jankowski, « Les gangs et la presse. La production d'un mythe national », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, mars 1994, p. 101-117.

La question de la « violence » urbaine, ainsi formulée comme « problème social », et les catégories employées, « délinquance », « insécurité », « émeute », ont cependant pour propriété de relever d'une « pensée d'État » et d'avoir été constituées par un ensemble d'acteurs institutionnels – gouvernement, parlementaires, juristes et officiers de police mais aussi spécialistes des sciences sociales – précisément pour tenter de caractériser et d'endiguer des formes de comportements « déviants » qui seraient propres aux classes populaires¹. En ce sens, l'interrogation sociologique sur la « violence », en contribuant à classer certains comportements comme anormaux et en proposant des moyens pour résorber des situations définies comme des « problèmes sociaux », participe au processus de contrôle de la violence², indissociable d'un souci de mise en conformité des classes inférieures par les élites sociales³. C'est effectivement dans le but de ramener le calme au sein de populations perçues comme potentiellement violentes à la suite des « rodéos » des Minguettes en 1982 qu'on a été mis en place les dispositifs d'aide sociale et de prévention de la délinquance dans des quartiers populaires urbains.

L'objet de cet article sera donc d'analyser les différentes politiques publiques conçues au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt dix pour lutter contre l'accroissement de la « violence » collective, en essayant d'en comprendre les conditions d'efficacité. Nous chercherons à remettre partiellement en cause la vision spontanément sociale et politique de la violence en banlieue. En réalité, rien ne permet d'affirmer que les phénomènes de violence collective et *a fortiori* individuelle aient jamais représenté un quelconque moyen de protestation (fut-il inorganisé et réactionnel) pour les jeunes à l'égard de leurs conditions de vie. Les émeutes urbaines n'apparaissent pas davantage comme un effet direct des mauvaises conditions de logement ou de l'appauvrissement de populations touchées par le chômage selon un modèle où la misère relative engendrerait nécessairement la révolte sociale. C'est seulement en faisant un détour par l'analyse de configurations sociales informelles, les « groupes de jeunes » (dont les conditions d'engendrement sont loin de se réduire au seul chômage), les pratiques délinquantes qu'ils suscitent et les interactions conflic-

1. Cf. P. Bourdieu, « Esprit d'État », dans *Raisons pratiques*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 101-133. Les statistiques de la délinquance, produites à partir des catégories juridiques instituées et par l'activité ordinaire de la police, ne relèvent pas d'une visée scientifique mais des logiques pratiques de l'administration. En ce sens, les catégories statistiques mises en œuvre participent de la conception des politiques publiques et interviennent dans la construction des schèmes de perception de la réalité des personnels de l'État comme des agents sociaux. En utilisant dans cet article les statistiques à notre disposition sur le chômage des jeunes et la délinquance, nous garderons à l'esprit ce que ces chiffres – conçus pour traiter les « problèmes sociaux » de façon générale et globale – doivent au processus d'invention des nomenclatures et aux logiques pratiques de « recueil » des données par les administrations en fonction de leur mode de fonctionnement et de leurs besoins (cf. A. Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993 ; C. Topalov, *Naissance du chômeur 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994).

2. Cf. P. Bourdieu, *Raisons pratiques*, op. cit. p. 104-106. La science sociale – notamment la recherche contractuelle directement liée aux préoccupations pratiques des administrations – participe à l'établissement d'un diagnostic sur les « problèmes sociaux » qui se posent aux autorités publiques. Le foisonnement des contrats de recherche sur « les banlieues » après les émeutes de Vaulx-en-Velin manifeste l'effort des administrations publiques pour obtenir une interprétation plausible des violences permettant de mettre en œuvre une politique destinée à éviter leur apparition.

3. Cf. N. Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 1990 (éd. originale : 1939) et R. Muchembled, *L'invention de l'Homme moderne. Sensibilités, mœurs et comportements collectifs sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988.

tuelles qui les opposent à la police que les phénomènes de violence urbaine peuvent être expliqués. En réinterprétant les données et les analyses produites sur la « question des banlieues », nous chercherons à discerner les logiques pratiques de production des comportements perçus comme « violents »¹. L'identification de ces logiques nous permettra de comprendre comment les différentes politiques publiques de contrôle de la violence peuvent *simultanément* produire des résultats. Nous aurons alors montré que les administrations publiques n'ont pas besoin d'avoir une vision claire des phénomènes sociaux pour mettre en œuvre des dispositifs sectoriels de contrôle partiellement efficaces, même si, face à des effets émergents issus de processus structurels de grande ampleur, l'action de l'État, limitée quant à ses moyens et à sa cohérence, ne parvient qu'à infléchir partiellement leurs conséquences. À l'issue de ce travail de réinterprétation, nous pourrions cependant porter un jugement raisonné sur l'efficacité relative des différents dispositifs mis en œuvre.

LE PROCESSUS DE CONSTITUTION DES « QUARTIERS SENSIBLES »

Avant de détailler les principales politiques spécifiques mises en place par les différents services de l'État pour atténuer la « violence » des jeunes, il est nécessaire de retracer les grandes lignes du processus de construction des cités HLM de banlieue et d'identifier ses conséquences sociales. Les grands ensembles dans les années soixante étaient apparus comme un remarquable progrès puisqu'ils permettaient de résorber les bidonvilles et les cités de transit et de remédier à la pénurie récurrente de logements qui existait depuis 1945². Ce relogement s'était cependant effectué au moindre coût et selon une conception sommaire des contraintes de fonctionnalité de l'habitat. Pourtant, ces grands ensembles n'auraient été voués qu'à se voir progressivement délaissés par leurs locataires pour un type d'habitat plus agréable si le ralentissement de la croissance économique à partir de 1974 et la baisse des revenus ouvriers réels n'avaient contraint les habitants les plus démunis à y demeurer. L'accroissement des ressources des classes moyennes françaises joint à des taux d'intérêt faibles ou négatifs et aux mesures d'aide à l'accession à la propriété leur avait souvent permis durant les années soixante-dix d'acheter leur logement et de quitter l'appartement en HLM. Le nombre de ménages propriétaires passe ainsi de 6 250 000 en 1963 à 7 800 000 en 1973 puis à 10 280 000 en 1984 tandis que s'accroît la qualité moyenne des logements³. Au contraire, l'augmentation du chômage – en particulier pour les salariés non qualifiés – qui a coïncidé avec l'arrivée en âge de travailler des jeunes issus de la vague d'immigration et de regroupement familial des années 1960-1974 condamne les populations dont les conditions de vie se dégradent à rester dans de grandes cités HLM que fuient alors les

1. Pour une histoire à long terme des évolutions de la « violence » en France, cf. J.-C. Chesnais, *Histoire de la violence*, Paris, Robert Laffont, 1981. Pour une analyse des visions des élites sur les violences du peuple, cf. le livre classique de Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958.

2. Cf. C. Bachmann, N. Le Guennec, *Violences urbaines*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 202-217.

3. Données INSEE citées dans C. Bachmann, N. Le Guennec, *op. cit.*, p. 526.

classes moyennes et les catégories populaires en ascension ¹. À la suite du « rapport Barre » de 1976, la substitution d'un système d'aides personnalisées au logement aux anciens mécanismes d'aide collective au logement social a favorisé le départ des grands ensembles HLM des populations les plus aisées tendant ainsi à accroître le processus de ségrégation urbaine ². Le résultat en sera la transformation des « problèmes » se posant dans les cités et de leur mode de gestion par l'État. Avant 1981, les flux financiers consacrés par l'État aux « quartiers difficiles » étaient faibles, concernaient essentiellement des mesures de réhabilitation urbaine et étaient adoptés dans une logique de gestion administrative de la qualité moyenne des logements. Après les « rodéos des Minguettes » de 1981 et 1982 au cours desquels des « jeunes » brûlèrent des voitures de luxe dérobées à Lyon et à la suite de l'intérêt des journalistes pour cet énigmatique comportement, le gouvernement de Pierre Mauroy et ses successeurs complétèrent cette politique éprouvée par des mesures nouvelles essentiellement destinées à obtenir une accalmie de la violence dans les quartiers périphériques.

DÉLINQUANCE ET VIOLENCES COLLECTIVES

Il ne saurait ici être question d'analyser avec précision les logiques d'engendrement des comportements « délinquants » ou des « violences collectives » ni de discuter l'ensemble de la considérable littérature sociologique à laquelle ont donné lieu ces phénomènes. Cependant, il apparaît nécessaire d'avoir un aperçu des processus sociaux à l'œuvre dans la production des comportements délictueux des jeunes pour pouvoir porter une appréciation sur les savoirs administratifs qui ont été à l'origine des mesures étatiques de contrôle de la violence.

On peut tout d'abord remarquer que les violences collectives ou les actes de délinquance sont massivement le fait de garçons plutôt que de filles, d'adolescents ou de jeunes adultes plutôt que d'hommes mûrs, de sans-emploi plutôt que de salariés, de célibataires plutôt que d'hommes vivant en couple, d'agents disposant de faibles ressources économiques et scolaires plutôt que de diplômés, de groupes plutôt que d'individus isolés. Loin d'apparaître comme des constatations d'évidence, l'examen des propriétés sociales des auteurs d'actes « déviants » doit nous amener à nous interroger sur les logiques pratiques d'engendrement des actes délictueux ³. Le caractère souvent collectif de ceux-ci et la proportion réduite de femmes qui y sont impliquées ⁴ nous

1. Adil Jazouli indique qu'aux Minguettes, entre 1975 et 1982, sur 3 000 personnes quittant la ZUP, 800 étaient étrangères, soit 27 % tandis que 1 100 arrivaient, dont 600 d'origine étrangère soit 55 %. Au total, la population habitant les Minguettes tend à décroître mais la proportion d'étrangers augmente tandis que diminue le revenu moyen des habitants : cf. A. Jazouli, *Les années banlieue*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 20.

2. Cf. P. Bourdieu, R. Christin, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la "politique du logement" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, 1990, p. 65-85 et R. Barre (rapporteur), *Rapport de la Commission d'étude d'une réforme du financement du logement*, Paris, La Documentation française, 1976.

3. La délinquance adolescente est un phénomène essentiellement masculin. Sur 7 344 adolescents ayant fait l'objet de mesures éducatives ou d'une condamnation pénale en 1987 en Île-de-France, 6 600 sont de sexe masculin (90 %) pour 727 de sexe féminin ; « Rapport sur la délinquance juvénile en Île-de-France », Comité économique et social, septembre 1990. La proportion des femmes dans les prisons françaises demeure faible et stable. Elle était de 3 % des détenus en 1983 et de 4 % en 1988 (source INSEE, *Tableau de l'économie française 1991-1992*, p. 177).

4. Les habitudes de vie et la localisation de l'activité sociale diffèrent fortement entre les agents féminins et masculins dans les milieux populaires : alors que les filles restent plus souvent à la maison, les garçons passent beaucoup plus de temps à l'extérieur : cf., par exemple,

amènent à mieux identifier la formation sociale qui est au principe des comportements délinquants : les groupes masculins d'adolescents et de jeunes adultes¹. Bien qu'informelle et spontanée, cette formation sociale fondée sur les logiques de l'honneur et de la virilité ostentatoire exerce une forte emprise sur la socialisation, par les pairs, des jeunes des milieux populaires. La participation des adolescents au groupe des garçons et à la « culture des rues » induit des comportements notablement différents de ceux qui sont considérés comme souhaitables dans d'autres milieux sociaux². Au cours du processus d'auto-éducation partiel propre au groupe des pairs, les jeunes se transmettent des modèles d'attitudes valorisées largement différents de ceux que leur proposent leurs parents et plus généralement le monde des adultes³. Au sein de la bande d'adolescents, l'économie symbolique de l'attribution du prestige est fondée sur la force et le courage physique dont chacun doit faire preuve au cours des péripéties diverses de la vie « dans la rue » : bagarres avec d'autres jeunes, maintien de la hiérarchie interne au groupe, relations avec les adultes, frictions avec la police⁴. Les

Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, p. 203-221 ; M. El Moubaraki, *Marocains du Nord. Entre la mémoire et le projet*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1989. Les pratiques de gestion de la féminité des familles issues de l'immigration maghrébine et des catégories populaires ouvrières françaises relèvent des mêmes logiques de l'honneur et du déshonneur et apparaissent donc plus fondées sur la crainte du « qu'en-dira-t-on » que sur des codes de conduite liés à la religion. Cf. aussi M. Hamoumou, « L'honneur perdu : les relations parents-enfants dans les familles d'immigrés algériens », *Annales ESC*, 41 (4), 1986, p. 771-788 et C. Calogirou, *Sauver son honneur, rapports sociaux en milieu urbain défavorisé*, Paris, L'Harmattan, 1989.

1. Parmi l'abondante littérature sur les « bandes », cf. W. Labov, *Le parler ordinaire : la langue dans les ghettos noirs des États-Unis*, Paris, Minuit, 1993 ; G. Suttles, *The Social Order of the Slum : Ethnicity and Territory in the Inner City*, Chicago, University of Chicago Press, 1968 ; D. Lepoutre, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997 ; L. Wacquant, « Le gang comme prédateur collectif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, 1994, p. 88-100 ; F. Dubet, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987 ; *L'actualité des bandes*, Vauresson, CRIV, 1991. Sur le rôle des « bandes de rues » dans la formation de la « masculinité agressive » et dans les violences sur les stades de football en Angleterre, cf. Eric Dunning, Patrick Murphy, John Williams, « La violence des spectateurs lors des matches de football : vers une explication sociologique », dans N. Elias, E. Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, p. 335-392.

2. Gérard Mauger parle de « style de vie conforme » et de « style de vie déviant » pour désigner « la place relative du travail salarié et des activités illégales dans les pratiques et l'identité sociale des individus et des groupes » de milieux populaires : G. Mauger, « Espace des styles de vie déviants des jeunes de milieux populaires », dans C. Baudelot, G. Mauger, *Jeunesses populaires. Les générations de la crise*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 347-384. Pour une description de la « culture de rue » et des relations sociales au sein de la bande d'adolescents, cf. P. Duret, *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF, 1996 et D. Lepoutre, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages, op. cit.*

3. L'œuvre romanesque qui décrit le mieux les logiques d'honneur viril propres aux groupes de préadolescents et d'adolescents est probablement *La guerre des boutons* de Louis Pergaud, (Paris, Mercure de France, 1912, rééd. poche Folio). Qu'il y soit question de jeunes ruraux de Franche-Comté plutôt que d'enfants d'origine immigrée habitant les banlieues souligne que la similarité des comportements (regroupement par genre, logiques de prestige viril interne au groupe, luttes avec les jeunes du village voisin, front commun face à l'autorité des adultes et notamment celle du maître d'école) tient moins à des variables culturelles, religieuses ou identitaires qu'à la formation sociale spécifique du groupe des adolescents masculins.

4. Sur les sociétés et les groupes fondés sur la logique de l'honneur, cf. P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Droz, 1972 ; J. Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur : la mésaventure de Sichem*, Paris, Le Sycomore, 1983 et E. Claverie, « "L'honneur" : une société de défis au XIX^e siècle », *Annales ESC*, 34 (4), 1979, p. 744-759.

activités délinquantes constituent alors l'un des moments de l'affirmation de la valeur personnelle et du rang social que doit manifester le garçon au sein du groupe dont la déambulation oisive dans le quartier fournit diverses occasions ¹.

Dans les cités populaires, la participation des adolescents aux groupes du quartier constitue souvent une activité alternative à l'engagement scolaire, acceptée par des parents souvent dépourvus de tout projet précis d'ascension sociale, au contraire des familles plus aisées qui cherchent à préserver leurs enfants des « mauvaises fréquentations », toujours susceptibles de mettre en danger des perspectives scolaires conçues de longue date. Si le nombre d'enfants plus important des familles populaires constitue un frein matériel à la réussite scolaire – en particulier dans les conditions de logement en HLM (bruit, chambres partagées, temps passé en rapports familiaux « improductifs ») –, il est également un indice de l'attention que les parents sont en mesure d'accorder aux devoirs scolaires et de leur capacité à planifier un projet d'ascension sociale ². Il constitue aussi un indicateur de la capacité des parents à empêcher leurs enfants – surtout les garçons – de jouer librement hors du domicile, c'est-à-dire de participer à la culture populaire de la rue extérieure à la cellule familiale ³. Le détachement des parents à l'égard des enjeux scolaires paraît donc être une variable favorisant la participation aux activités des groupes de quartier, puisqu'il entraîne une plus grande disponibilité à la sortie des cours et suppose un contrôle plus restreint de la famille sur le travail scolaire et les activités de loisirs des adolescents. À l'inverse, la participation à la « culture de rue » tend à éloigner les élèves de l'école parce que les activités du groupe adolescent entrent en concurrence avec l'accomplissement régulier des devoirs que réclame l'institution scolaire, mais aussi parce que les élèves engagés dans le jeu scolaire sont durement critiqués par ceux qui participent aux valeurs viriles de résistance à l'autorité professorale ⁴. Ainsi, les écarts de ressources culturelles, de stratégies éducatives parentales, mais également de hiérarchie des comportements valorisés dans les groupes de sociabilité permettent d'expliquer l'échec scolaire relatif des enfants des milieux populaires (issus ou non de l'immigration) par rapport à ceux des familles plus aisées ⁵. Alors

1. Sur ce point, cf. F. Dubet, *La galère : jeunes en survie*, op. cit., (éd. poche : Paris, Le Seuil, 1993), p. 67-93. Il ne faudrait cependant pas sous-estimer le rôle de l'absence souvent totale de revenus des jeunes des cités dans l'attrait des activités délinquantes dans une configuration sociale compétitive où l'exhibition des biens possédés et notamment de signes vestimentaires valorisés mais coûteux participe à l'établissement du prestige des individus. Pour un exemple de carrière délinquante aboutissant à une ascension sociale, cf. Joëlle Bordet, *Les jeunes de la cité*, Paris, PUF, 1998.

2. Cf. Bernard Lahire, *Tableaux de famille*, Paris, Éditions de l'EHESS-Le Seuil-Gallimard, 1995. Pour une mise en relation des taux de fécondité et des taux de réussite scolaire, cf. P. Bourdieu, *La distinction*, Paris, Minuit, 1979, p. 382-388.

3. Eric Dunning et al. suggèrent que le contrôle des parents sur leurs enfants au sein du foyer constitue un élément important du processus de civilisation et de diminution de la violence. Avec l'augmentation du « contrôle parental exercé sur la socialisation des jeunes enfants », celle-ci a « de moins en moins lieu dans la rue et sous l'influence unique, ou principale, de compagnons du même âge » ; Eric Dunning, Patrick Murphy, John Williams, « La violence des spectateurs lors des matches de football : vers une explication sociologique », cité, p. 360.

4. Sur l'engagement de valeurs viriles propres à la « culture de la rue » dans l'univers scolaire, cf. C. Davault, « Les enfants d'immigrés et l'école : investissements scolaires et code de l'honneur », dans C. Baudelot, G. Mauger, *Jeunesses populaires...*, op. cit., p. 81-100 ; Jean-Paul Payet, « Ce que disent les mauvais élèves : civilités, incivilités dans les collèges de banlieue », *Annales de la recherche urbaine*, 54, 1992, p. 85-94 et D. Lepoutre, *Cœur de banlieue...*, op. cit.

5. Sur le cas de la réussite scolaire des enfants d'immigrés, cf. Z. Zéroulou, « La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation », *Revue française de sociologie*, 29, 1988, p. 447-470.

que dans les foyers « bourgeois », l'école est placée au centre des activités et des investissements de la cellule familiale, la participation des adolescents à la « culture de rue » conduit au contraire les jeunes à délaisser l'école pour investir les relations amicales au sein du groupe. Après la période de scolarité obligatoire, beaucoup d'entre eux n'auront pas la possibilité de trouver un emploi et vivront chez leurs parents sans travailler ni faire d'études, c'est-à-dire sans statut social légitime.

Si des « porte-parole » associatifs ou politiques sont susceptibles d'affirmer que les violences urbaines doivent être interprétées comme une protestation collective contre la pauvreté ou les conditions de vie de la banlieue, la difficulté de parvenir à animer des organisations militantes dans les quartiers de banlieue et à y mettre en scène une protestation collective doit nous amener à douter de l'origine protestataire des violences collectives en milieu urbain ¹. La faible proportion d'hommes mûrs et établis impliqués dans les violences urbaines ou les actes de délinquance – nombre qui serait plus important si ces phénomènes avaient une origine protestataire – tend à infirmer également l'hypothèse d'une violence revendicative. En ce sens, si l'on peut dire que les violences urbaines ont pour origine les « conditions de vie » propres aux quartiers de banlieue et les caractéristiques des populations qui y habitent, il ne s'agit nullement d'une causalité directe dans laquelle la révolte sociale serait provoquée par un processus de « frustration relative » issu de la pauvreté, par un sentiment d'injustice sociale ou par une mobilisation induite par des organisations militantes. Les comportements violents tirent plutôt leur origine de la conjonction de la participation massive des adolescents des classes populaires à « une culture de rue » fondée sur un ethos de virilité et d'une conjoncture économique dans laquelle ils ne parviennent pas à trouver du travail et, par voie de conséquence, à acquérir les engagements sociaux qu'implique l'indépendance financière. Le faible niveau de participation des adultes aux pratiques délinquantes et aux violences urbaines collectives s'explique alors parce qu'ils n'appartiennent plus aux groupes juvéniles et qu'ils disposent plus souvent que les jeunes d'un travail et d'une famille. Pour les adolescents et les jeunes adultes des cités, l'effet conjoint du contrôle de la sexualité des filles et de la difficulté de trouver du travail, en retardant la constitution d'un couple stable, diffère la mise en place des processus de canalisation des investissements affectifs et professionnels en direction de la famille ². La participation à la culture de la rue et aux activités délinquantes que celle-ci est susceptible d'impliquer ne constitue généralement qu'un moment dans la

1. Il est possible de voir dans l'échec des différents groupes d'extrême gauche venus aux Minguettes en 1981 tenter d'enrôler les participants des « rodéos » (cf. A. Jazouli, *L'action collective des jeunes Maghrébins de France*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1986, p. 85) une confirmation du caractère non militant des « rodéos », qui ne doivent pas être analysés selon les catégories politiques de la mobilisation et de la protestation. Alors qu'entre 1968 et 1975, les groupes militants sont en partie susceptibles d'enrôler des jeunes « loubards » issus des milieux populaires pour participer aux activités militantes les plus proches de la « culture de rue » – cf. G. Mauger, C. Fossé-Poliak, « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 50, 1983, p. 49-67 et « La politique des bandes », *Politix*, 14, 1991, p. 27-43 – l'affaiblissement de la séduction sociale du militantisme d'extrême gauche et de la bonne volonté envers la politique que celle-ci impliquait joint à l'arrivée d'une génération de jeunes de milieux populaires issus de l'immigration moins familiarisée avec les catégories politiques rend plus difficile la participation de ceux-ci à des actions militantes. L'échec relatif du mouvement « beur » a eu en particulier pour origine l'impossibilité pour ses dirigeants de mettre en scène durablement une « base », notamment parce que la logique militante n'est pas celle de la « culture de rue ».

2. Sur les traditions de formation précoce des couples dans les classes populaires du Nord, notamment dans le but d'échapper à la tutelle des parents, cf. « La précipitation dans le mariage », dans O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers...*, *op. cit.*, p. 209-221.

trajectoire de certains jeunes des milieux populaires, même si le chômage tend à l'allonger et à la généraliser. C'est lorsque les anciens adolescents progressent dans la carrière sociale de l'adulte en acquérant les attributs de la maturité (travail, logement, partenaire sexuel, enfants) qu'ils rompent avec le groupe. Tout facteur qui retarde l'acquisition des attributs de l'état d'adulte favorise le maintien dans le groupe d'adolescents et donc la participation à ses pratiques délinquantes.

La délinquance individuelle ou les violences urbaines collectives ne dépendent donc qu'indirectement des « facteurs sociaux » qui sont généralement considérés comme à leur principe : chômage, pauvreté, échec scolaire, particularités culturelles de populations d'origine étrangère, concentration de populations culturellement et économiquement défavorisées dans des quartiers dégradés et stigmatisés. Si chacun de ces « facteurs » intervient bien dans les processus d'engendrement de la violence urbaine, c'est parce qu'ils favorisent la participation des jeunes des milieux populaires à une « culture de rue » qui oriente leurs investissements sociaux et structure leurs comportements différemment de l'éducation que reçoivent les adolescents issus de familles bourgeoises.

SAVOIRS ADMINISTRATIFS ET DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE CONTENTION

Les savoirs administratifs qui servent de support aux politiques publiques dans les banlieues sont le produit des divers « acteurs de terrain » (juges, policiers, éducateurs sociaux, gestionnaires de HLM) qui sont au contact des habitants des quartiers périphériques. Ces agents de l'État déploient un savoir pratique souvent juste des différents problèmes qui sont posés aux jeunes des quartiers : « mauvaises fréquentations », pauvreté, conditions de logement, faibles perspectives scolaires et professionnelles¹. Ces savoirs particuliers débouchent sur la mise en œuvre de politiques sectorielles ou territorialisées, parfois accusées d'être faiblement coordonnées, mais qui sont cependant fondées sur des diagnostics souvent exacts des « problèmes » qui se posent dans des « quartiers » rebaptisés en fonction des préoccupations de chaque administration – Zone d'éducation prioritaire (ZEP) pour l'Éducation nationale, Développement social des quartiers (DSQ) ou Zone urbaine sensible (ZUS) pour le ministère des Affaires sociales ou de la Ville, etc.². Les commissions Peyrefitte en 1980³ puis Bonnemaïson⁴ en 1982 constatent l'augmentation de la délinquance et proposent des politiques de « répression et de prévention ». Le rapport Dubedout

1. Cependant l'une des approches de la délinquance couramment mise en œuvre par les administrations publiques et notamment par les services sociaux consiste dans la psychologisation des actes déviants considérés comme un indice de pathologies susceptibles de réadaptation *psychologique*. Pour un exemple de ce type d'approches, cf. C. Blatier, *La délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999. Cette approche de la délinquance a pour inconvénient de ne pas percevoir que les activités délictueuses sont au contraire normales et valorisées dans le cadre particulier du groupe de sociabilité adolescente masculin.

2. Cf. D. Damamme, B. Jobert, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, 45 (1), février 1995, p. 3-30. Cf. également A. Anderson, *Politiques de la ville. De la zone au territoire*, Paris, Syros, 1998.

3. A. Peyrefitte, *Prévenir la violence*, Paris, La Documentation française, 1980.

4. G. Bonnemaïson, *Face à la délinquance, prévention, répression, solidarité*, Paris, La Documentation française, 1982.

en 1982 préconise des politiques d'aide au logement et de réhabilitation de l'habitat urbain ¹. Le rapport Schwartz en 1981 imagine des politiques destinées à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans le monde du travail ². Les politiques publiques – qui ne suivent parfois que d'assez loin les propositions de ces rapports – vont viser à agir sur les propriétés sociales estimées à l'origine des comportements délinquants ou violents. L'opposition habituelle entre des politiques de prévention et des politiques de répression apparaît quelque peu simplificatrice car toutes recherchent une réduction de la fréquence et de la visibilité sociale des actes de violence ³. Mais parallèlement à une action sur des facteurs qui sont identifiés comme les « causes profondes » d'un « malaise des banlieues », les administrations vont également mettre en œuvre un « traitement » qu'on pourrait qualifier de symptomatique des phénomènes de violence en cherchant à obtenir le calme durant les périodes et dans les zones où les violences collectives sont les plus susceptibles de se produire. Ces dispositions s'ajouteront aux mesures de police mises en place pour contrôler la délinquance quotidienne dans les « quartiers sensibles ». Les politiques publiques qui en découlent devront composer avec les lignes budgétaires réduites qui les supportent : il sera généralement moins coûteux d'occuper les jeunes ou d'augmenter les effectifs de police que de leur procurer une perspective professionnelle engendrant un statut social d'adulte. L'action publique n'agira que partiellement sur les « causes profondes » que les services de l'État attribuent à la violence urbaine. Cependant, nous verrons que si l'ensemble de ces dispositifs administratifs peuvent être simultanément dotés d'une certaine efficacité, c'est parce que tous contribuent selon des modalités diverses à limiter la participation des adolescents et des jeunes adultes à la « culture de rue ».

AMÉLIORER LE LOGEMENT SOCIAL

Entre 1960 et 1973, les logements collectifs avaient été privilégiés par l'État pour des raisons de coût budgétaire et de « rationalisation » de l'industrie du bâtiment alors que la résidence individuelle pavillonnaire constituait alors le type d'habitat souhaité par beaucoup de locataires urbains ⁴. Les différents acteurs du secteur du logement vont commencer à mettre en cause la politique de construction de grandes cités HLM à partir du début des années soixante-dix, lorsque les effets de la concentration des populations les plus défavorisées dans un espace restreint vont commencer à se faire sentir. Le nombre des logements construits annuellement diminue à partir de 1972 – de 500 000 à moins de 300 000. En mars 1973, la « circulaire Guichard » officialise le changement d'orientation de l'administration vis-à-vis des grands ensembles. La taille autorisée des HLM passe de 4 000 à 1 000 ou 2 000 logements tandis que sont réduites la hauteur maximale des tours et la longueur des barres. La montée de la délinquance dans les cités HLM et l'apparition des premières violences collectives

1. H. Dubedout, *Ensemble, refaire la ville*, Paris, La Documentation française, 1983.

2. B. Schwartz, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Paris, La Documentation française, 1981.

3. F. Piven, R. Cloward, *Regulating the Poor : the Functions of Public Welfare*, New York, Vintage Books, 1972.

4. C. Bachmann, N. Le Guennec, *Violences urbaines, op. cit.*, p. 261 et 297.

conduisent à la mise en cause du rôle des grands ensembles dans l'émergence de ces phénomènes. Les administrations « techniques » chargées des politiques de construction et de réfection des logements populaires (le ministère du Logement et la Direction de la construction, les offices de HLM, la DATAR, etc.) vont progressivement concevoir, à partir de 1982, des programmes d'urbanisme spécifiquement destinés à éviter la survenue de violences collectives dans les « cités ». Deux orientations de politique urbaine sont alors expérimentées, la réhabilitation du bâti existant accompagnée de mesures de « développement social des quartiers » et la destruction d'une partie des logements des quartiers réputés les plus « difficiles »¹. La première suppose que les violences constituent une protestation collective informelle face à un environnement urbain dégradé dont la réfection ramènera le calme, la seconde implique que c'est l'excessive concentration des habitants qui est partiellement responsable des phénomènes de délinquance. Or les opérations de réfection de grands ensembles dégradés ont vite montré leurs limites lorsqu'il est apparu que la réhabilitation des cités HLM périphériques ne permettait pas de résoudre les « problèmes sociaux » des « jeunes des cités ». Les « émeutes » de la cité du Mas du Taureau en 1990 à Vaulx-en-Velin, qui venait d'être entièrement réhabilitée, sont alors interprétées comme la preuve de l'insuffisance des politiques de réfection du bâti alors que la situation sociale des habitants et leur niveau de concentration restent inchangés². Cette analyse doit nous amener à remettre en cause l'idée souvent implicitement acceptée que la dégradation du bâti entraîne la protestation violente des habitants, hypothèse qui a pour origine un politico-centrisme des responsables administratifs et gouvernementaux pour qui la violence des pauvres ne peut relever que d'un sentiment de « révolte sociale ». Puisque le logement en grands ensembles représentait le plus souvent une amélioration sensible des conditions de logement antérieures et puisque seuls l'état du marché locatif et la faiblesse des revenus contraignent les habitants à rester, il est difficile de voir dans la « violence urbaine », de surcroît en l'absence d'organisations structurées de protestation, l'expression d'un mécontentement revendicatif des habitants. Ce n'est pas l'environnement urbain dégradé qui suscite par lui-même des comportements déviants pouvant alors être qualifiés de « protestataires » : ceux-ci sont la conséquence indirecte de la concentration de populations à forte natalité, comprenant un grand nombre d'adolescents masculins, dans un espace urbain restreint favorisant l'emprise sur les jeunes d'une « culture de rue » impliquant des pratiques délinquantes. Après les événements de Vaulx-en-Velin, on procédera au coup par coup à la destruction de certaines barres de grands ensembles HLM pour obtenir une déconcentration de populations jugées « à risques ». Il faut comprendre les conditions d'efficacité de telles mesures : la dispersion des habitants tend à diminuer la densité de la sociabilité adolescente masculine dans la cité, c'est-à-dire le nombre des jeunes sus-

1. Sur la structuration et l'évolution du champ administratif touchant aux politiques d'urbanisme et aux politiques de la ville, cf. F. de Barros, « Genèse de la politique de développement social des quartiers : éléments de formalisation d'un « problème des banlieues » », mémoire de DEA, Paris I, 1994. Pour une description historique des politiques de la ville, cf. V. Linhart, « La ville comme objet de politiques publiques. Genèse et institutionnalisation de la politique de la ville en France », thèse de science politique, Institut d'études politiques de Paris, 1996.

2. Cf. D. Chabanet, « Entre intégration culturelle et marginalisation sociale : émergence et recomposition des logiques de l'action collective », thèse de science politique, université Lumière, Lyon II, 1997 et « La politique de la ville au défi de la participation des habitants à Vaulx-en-Velin », dans R. Balme, A. Faure, A. Mabileau, *Les nouvelles politiques locales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 345-364.

ceptibles de participer à la « culture de rue », mais aussi l'économie de leur rivalité virile ostentatoire. En abaissant l'intensité de la concurrence locale on diminue, le niveau de violence nécessaire pour s'y imposer.

FOURNIR UN EMPLOI

Une partie des actions de l'État en direction des jeunes des cités part de l'hypothèse que leur « malaise » – dont la manifestation prendrait parfois une forme violente – a pour principale origine leur difficulté croissante à trouver du travail. En 1989, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans était de 590 000, soit un taux de 20 %¹. Mais alors que ce taux de chômage était en 1990 de 14,8 % dans la France métropolitaine, il s'élevait à 24,1 % dans les quartiers classés « prioritaires »².

Destinées à traiter la détresse sociale des populations les plus touchées par la montée du chômage, les politiques de solidarité ne sont pas réservées aux jeunes : le nombre de RMI atteint 790 000 en 1993 et un million en 1997 tandis que le nombre de contrats emploi-solidarité passe de 456 000 en 1990 à 660 000 en 1993³. De plus les politiques destinées à favoriser l'emploi des jeunes ne sont pas explicitement dirigées vers ceux des quartiers difficiles. On peut cependant penser que, s'adressant en particulier aux jeunes sans formation, ces politiques d'aide à l'emploi ont concerné une proportion importante de jeunes de banlieue et ont constitué l'un des principaux dispositifs étatiques permettant « d'occuper » une partie de la jeunesse urbaine. En 1989, les TUC touchaient 183 000 jeunes de moins de 25 ans, les SIVP, 58 000, les contrats d'adaptation 78 000 et les contrats de qualification 88 000, soit près de 310 000 personnes. Si l'on ajoute à ces chiffres les apprentis et les diverses catégories de stagiaires, l'emploi des jeunes aidé par l'État concernait 760 000 personnes entre 16 et 24 ans sur un total de 3 500 000 actifs appartenant à cette classe d'âge soit 21 %⁴. Cette politique de développement des stages se double de mesures destinées à maintenir les jeunes dans le système scolaire même après 16 ans. Ainsi les taux de scolarisation à 18 et 20 ans sont-ils respectivement passés de 36 % et 15 % en 1979 à 62 % et 30 % en 1989. Ces politiques d'occupation des jeunes posent d'ailleurs des problèmes spécifiques aux administrations publiques. Au sein de l'institution scolaire, les dispositifs disciplinaires étaient adaptés à des élèves ayant déjà appris au sein de leur famille et durant l'école primaire à accepter l'autorité des professeurs. Les rares individus résistant à toutes les injonctions finissaient par se voir exclus de l'établisse-

1. INSEE, *Tableau de l'économie française 1991-1992*, p. 67.

2. Source INSEE première, cité dans J. Menanteau, *Les banlieues*, Paris, Le Monde éditions-Marabout, 1994, p. 112. Signalons que si le taux de chômage atteint 24,1 %, cela signifie également que le taux d'activité est de plus de 70 % – même s'il est obtenu en partie par la multiplication des stages professionnels qui contribuent à dégarnir les statistiques du chômage et même s'il est probable que le taux de chômage des jeunes « issus de l'immigration » est supérieur à 24 %. Au-delà de la période de scolarité obligatoire, seule une minorité des jeunes des cités HLM ne disposent pas d'une activité professionnelle et participent encore à la « culture de rue ». En outre, le taux de chômage dans les « cités HLM » est accru par les efforts de ceux qui trouvent un emploi pour les quitter ; elles tendent ainsi à concentrer les chômeurs.

3. C. Bachmann, N. Le Guennec, *Violences urbaines, op. cit.*, p. 484.

4. Source INSEE, *Tableau de l'économie française 1991-1992*, p. 59. On peut supposer que, outre leurs effets sur la disponibilité des jeunes, le moindre avantage de ces stages n'est pas de les faire sortir des statistiques du chômage, dont la croissance continue n'est favorable à la popularité d'aucun gouvernement.

ment. Au contraire, dans un contexte où l'administration des collèges et des lycées reçoit des directives destinées à maintenir les élèves dans les classes, les remontrances des professeurs des lycées des ZEP semblent n'avoir plus de prise sur l'indiscipline généralisée de leurs élèves et il leur devient difficile d'assurer un cours équivalent à ceux délivrés dans les établissements « bourgeois ». À la sortie du système scolaire, la difficulté des élèves issus des cités à trouver des stages professionnels ou des embauches en apprentissage provient moins d'un éventuel « racisme »¹ des employeurs que de la difficulté d'intégrer au monde contraignant du travail des jeunes qui n'ont pas assimilé à l'école les règles d'autocontrôle et l'acceptation des hiérarchies que tendent à exiger les entreprises. À cela s'ajoute la baisse tendancielle de la demande de main-d'œuvre non qualifiée qui rend plus difficile l'insertion des jeunes en situation d'échec scolaire dans le monde professionnel². Les politiques d'aide à l'emploi ne parviennent que partiellement à donner aux jeunes un statut social professionnel dans la mesure où le caractère temporaire de ces emplois et la faiblesse des rémunérations contribuent à affaiblir le statut symbolique qu'ils procurent. Elles ont donc pour principal effet de retirer momentanément les jeunes de la rue et donc du groupe des jeunes adultes oisifs sans toutefois leur permettre d'acquérir une indépendance financière et de se projeter dans l'avenir – au contraire des emplois à durée indéterminée ou même des emplois-jeunes dont la pérennité autorise la stabilisation sociale des bénéficiaires. L'efficacité inégale de ces mesures permet de montrer que le chômage des jeunes ne constitue qu'un des facteurs d'engendrement de la violence urbaine, à laquelle participent également les adolescents scolarisés, ceux qui évoluent de stages de formation en contrats emploi-solidarité à la lisière du monde salarial et parfois ceux qui disposent d'un emploi. C'est la stabilisation professionnelle et familiale des jeunes adultes qui constitue le véritable principe de rupture avec les groupes d'adolescents engendrant les pratiques délinquantes.

OCCUPER LES JEUNES

Initiées après 1981, alors qu'elles n'existaient pas auparavant à l'échelon national, les mesures destinées à favoriser le départ en vacances ou les activités de loisir des jeunes des cités HLM constituent l'aspect le plus nouveau et le plus controversé des politiques de contrôle de la violence. Au cours de l'été 1982, 10 000 jeunes des « quartiers difficiles » partent en vacances aux frais de l'État et des collectivités

1. L'utilisation au sein des sciences sociales du terme « racisme » pour catégoriser des propos et des comportements soulève de grandes difficultés si l'on n'examine pas les logiques pratiques de leur production. Là où les ouvriers immigrés étaient appréciés des employeurs pour leur relative docilité au travail et leur modération salariale, leurs enfants, appartenant aux « jeunes des cités », sont parfois considérés comme imprévisibles et relationnellement difficiles. Percevoir les typifications sociales et les anticipations des acteurs sociaux sous la catégorie de « racisme » revient à juger moralement les phénomènes plutôt que d'essayer d'en comprendre la logique.

2. Pour une analyse de ces phénomènes alors que le chômage avait moins d'ampleur, cf. M. Pialoux, « Jeunesse sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27, 1979, p. 19-47. Alors que dans une situation de plein emploi les jeunes étaient généralement contraints de travailler dès qu'ils quittaient le système scolaire puisqu'ils pouvaient difficilement justifier leur inactivité auprès de leur entourage, dans un contexte de chômage généralisé, ils peuvent plus facilement suivre des « stratégies » de travail précaire justifiant leur refus de se plier à la discipline du travail à plein temps.

locales tandis que 100 000 autres bénéficient d'animations de quartiers ¹. Ces opérations seront reconduites les années suivantes, permettant une réduction sensible du nombre des « rodéos » et une baisse des statistiques de la délinquance ². Les diverses formules utilisées, stages-loisirs, animations de quartiers, colonies de vacances subventionnées, dites « colonies Trigano-Defferre », concourent à « occuper » les jeunes durant la période sensible de l'été et se doublent parfois de l'arrestation « préventive » des adolescents jugés les plus turbulents. Le coût de ces dispositifs, à peine quelques dizaines de millions de francs, apparaît bien moindre que le budget des services de police dans les cités ou des politiques d'insertion des jeunes chômeurs.

Ces dispositifs d'occupation des jeunes, initiés sous un gouvernement de gauche, ont fréquemment été critiqués, l'opposition soutenant qu'ils constituaient une récompense pour des catégories chroniquement délinquantes tandis que les spécialistes de l'éducation de rue considéraient généralement qu'il ne s'agissait là que d'un traitement des symptômes du « malaise » des banlieues, à l'opposé de ce que devrait être une véritable politique d'insertion sociale des jeunes et de prévention de la délinquance. Ils ont pourtant été toujours reconduits en raison de leur remarquable rapport résultats-coût. L'efficacité relative de ces opérations de distraction constitue un nouvel indice confirmant la réalité des logiques d'engendrement des phénomènes de violences collectives décrites ci-dessus : une action de revendication sociale ou encore un mouvement protestataire réactif face à une injustice sociale ressentie auraient évidemment été beaucoup moins sensibles à une politique d'animation de quartier que des groupes informels dont la principale motivation lors des « rodéos » semblait être l'ennui collectif et l'antagonisme vis-à-vis des forces de police. Au contraire, les dispositifs d'occupation des adolescents régulent la violence en leur proposant une activité – généralement physique et s'insérant dans la culture virile de la rue – qui les détourne momentanément de la « rouille » potentiellement pourvoyeuse d'occasions de pratiques délinquantes. Le caractère saisonnier de ces opérations renforce encore l'hypothèse d'une production collective et ludique des pratiques délictueuses : pour réduire la sociabilité de bande génératrice de délinquance, une politique d'animation est nécessaire en été, là où l'hiver, le froid et la scolarisation obligatoire suffisent.

RÉPRIMER LA DÉLINQUANCE

La répression policière des délits constitue l'aspect le plus traditionnel des politiques publiques de contrôle de la violence fondées sur l'hypothèse que le sentiment d'impunité tendant à accroître l'attrait des carrières délinquantes, l'État doit intervenir pour contenir et décourager les auteurs de délits. Le caractère bien établi des politiques

1. Cf. F. Dubet, A. Jazouli, D. Lapeyronnie, F. Schaller, *L'opération été 82*. Rapport à la MIRE, Paris, CADIS, 1983 et C. Bachmann, N. Le Guennec, *Violences urbaines*, op. cit., p. 359-367.

2. Dans le quartier des Minguettes, alors que les statistiques de la délinquance augmentaient auparavant de 10 % par an, celles de 1982 semblent montrer une diminution de 3 à 5 % et une baisse de 23 % des vols de voiture. Cf. François Dubet, Michèle Dupe, Dominique Duprez, Adil Jazouli, Didier Lapeyronnie, Bruno Lefebvre, Philippe Pitaud, François Porter, *Les opérations « été-jeunes »*. Analyse longitudinale d'une politique publique, Publication du CTNERHI, diffusion PUF, 1986. Cf. également L. Dubouchet, *Les opérations prévention-été, évaluation*, Aix-en-Provence, Collège coopératif Rhône-Alpes, 1990.

de répression explique qu'on ne puisse pas repérer dans les années récentes une inflexion sensible des pratiques des services de police. L'augmentation continue de la délinquance entre 1974 et 1995 s'est traduite par un certain accroissement des forces de police sans que le sentiment subjectif d'insécurité ait semblé diminuer¹. La progression de ce « sentiment d'insécurité »² est d'ailleurs moins due à l'accroissement des atteintes aux personnes qu'à l'augmentation sensible des atteintes aux biens et des agressions verbales, c'est-à-dire des actes de « micro-délinquance et d'incivilité ».

Face à ce qui est ressenti comme un accroissement des actes de délinquance, les pouvoirs publics ont mis en place des procédures concertées de contrôle des jeunes à l'échelon municipal³. Le traitement individualisé des adolescents les plus turbulents peut déboucher sur un placement dans un centre de formation, sur l'attribution d'un stage ou d'un emploi ou encore sur des mesures répressives destinées à « retirer du jeu » ceux qui sont perçus comme une poignée « d'éléments perturbateurs »⁴. Cependant, ainsi que nous l'avons souligné, les actes de délinquance ont des causes complexes sur lesquelles les politiques répressives n'ont guère de prise⁵. On est même fondé à soutenir que les réglementations publiques et la pratique policière tendent à accroître le nombre des actes déviants. Outre l'accroissement des statistiques de la délinquance qu'entraîne la comptabilisation des faits liés au trafic de stupéfiants (possession, vente, consommation), on doit constater que le renchérissement de certains produits induit par leur prohibition conduit les consommateurs à utiliser toutes sortes

1. Selon les statistiques établies par les services de police et de gendarmerie, le nombre de « vols à la roulotte » a quadruplé entre 1972 et 1981, le nombre d'agressions contre les personnes a triplé, celui des cambriolages doublé. Le nombre de vols recensés passe de 1 230 000 en 1975 à 1 620 000 en 1980, 2 300 000 en 1985, 2 305 000 en 1990, soit 87 % d'augmentation en quinze ans, alors que les atteintes aux personnes n'augmentaient que de 54 %, passant de 87 000 par an en 1975 à 134 000 en 1990. Parallèlement, la population carcérale est passée de 36 000 personnes en 1983 dont 17 400 condamnées à 51 000 personnes en 1988 dont 30 000 condamnées soit une augmentation de 42 % des personnes détenues et de 72 % du nombre de détenus condamnés (source INSEE, *Tableau de l'économie française 1991-1992*, p. 177). Si l'augmentation du nombre d'actes délictueux recensés par les statistiques officielles peut refléter une amélioration du taux de déclaration ou une transformation des conditions de recueil des plaintes plutôt qu'une augmentation réelle de la délinquance, il semble cependant que celle-ci se soit sensiblement accrue depuis vingt-cinq ans.

2. Cf. S. Roché, *Le sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1993 et R. Dulong, P. Paperman, *La réputation des cités HLM. Enquête sur le langage de l'insécurité*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; D. Duprez, M. Hedli, *Le mal des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*, Paris, L'Harmattan, 1992.

3. Cf. J.-J. Gleizal, J.-C. Froment, *Les politiques locales de sécurité*, Voiron, Ed. La lettre du cadre territorial, 2^e éd., 1998.

4. La création des conseils communaux de prévention de la délinquance associe dans les villes concernées les responsables de la police et les travailleurs sociaux de la municipalité et des divers services de l'État. Lorsqu'elle est active, cette structure finit par identifier individuellement la plupart des délinquants occasionnels ou réguliers et à cerner les contextes sociaux et familiaux dont ils sont issus. A. Jazouli, *Les années banlieues*, op. cit., p. 126 et 162. Selon Adil Jazouli, citant un responsable du Conseil national des villes, les comités communaux de prévention de la délinquance n'ont réellement fonctionné que dans environ un tiers des communes, les travailleurs sociaux hésitant à collaborer avec la police et les maires se montrant méfiants à l'égard d'une structure qu'ils ne contrôlaient pas.

5. Sur la diffusion des cadres cognitifs issus des pratiques policières dans la presse, cf. Annie Collovald, « Violence et délinquance dans la presse. Politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement », Rapport pour la délégation interministérielle à la Ville, septembre 1999. Sur la diffusion d'un « paradigme sécuritaire », cf. Didier Bigo, *Polices en réseaux. L'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

d'expédients illégaux pour parvenir à les acheter. De surcroît, l'existence de moyens illicites de gagner de l'argent et l'exemple de réussite sociale que constitue le train de vie des petits entrepreneurs de la vente de la drogue contribuent à constituer une « économie parallèle » et une culture de l'illégalité qui justifie les pratiques délinquantes et détourne une partie des jeunes des milieux populaires des investissements scolaires ou professionnels.

En outre, les techniques ordinaires de maintien de l'ordre en banlieue sont souvent génératrices de tensions sociales entre les policiers et les populations suspectées. La surveillance des quartiers « sensibles » se traduit par la fréquence des vérifications d'identité qui n'ont souvent pas d'autre objet que d'affirmer symboliquement aux catégories contrôlées qu'elles sont sous surveillance. Ce contrôle, dont font l'objet les jeunes et, en particulier, ceux qui, « issus de l'immigration », apparaissent suspects par le seul fait qu'ils portent des stigmates ethniques, a pour origine des savoirs administratifs pratiques parfois bien fondés. La substitution partielle entre 1960 et 1974 d'une classe ouvrière étrangère à une classe ouvrière d'origine française ou européenne a permis l'ascension sociale relative de celle-ci mais a conduit également à une transformation des populations susceptibles d'avoir affaire à la justice. Les jeunes de sexe masculin « issus de l'immigration » ont ainsi effectivement plus de chance – parce qu'appartenant aux catégories les plus économiquement démunies et parce que participant souvent à la « culture de la rue » décrite plus haut – de commettre des actes de « micro-délinquance » dont la visibilité sociale sera accrue par les stigmates ethniques¹ qui les désignent comme « d'origine étrangère »². La répétition des contrôles policiers à l'égard des « jeunes des cités »³ finit cependant par être vécue

1. Au sein de sociétés où l'ascension sociale reste limitée, l'existence de marqueurs corporels « ethniques » associés à des statuts sociaux hiérarchisés contribue à favoriser l'objectivation de l'origine et de la position sociale des individus à travers plusieurs générations. Pour un exemple – permettant de raisonner *a fortiori* – de situation de dichotomie sociale durable entre groupes présentant des caractéristiques ethniques pourtant identiques, cf. N. Elias, J. L. Scotson, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997 (éd. originale 1965).

2. Le nombre de détenus de nationalité française passe de 25 500 en 1983 à 32 800 en 1991 tandis que le nombre de détenus étrangers passe de 9 100 en 1983 à 14 300. L'augmentation du nombre de détenus étrangers est donc de 57 % et celle des détenus français de 29 % (source : INSEE, *Tableau de l'économie française 1991-1992*, p. 177). En 1985, 48 % des mineurs incarcérés de moins de 16 ans étaient de nationalité étrangère (n = 1340), 27 % des mineurs de 16 à 18 ans (n = 3940) et 21 % des détenus majeurs de moins de 21 ans (n = 14370) (source : P. Tournier, *Jeunes en prison. Données statistiques sur la détention des moins de 21 ans en France métropolitaine*, Paris, CESDIP, 1993 (coll. « Études et données pénales », 67), p. 39). Évidemment, pour les mêmes faits, un mineur d'origine étrangère a beaucoup plus de chances d'être écroué qu'un adolescent français soutenu par sa famille. En outre, beaucoup des étrangers incarcérés le sont précisément pour séjour irrégulier plutôt que pour un quelconque autre délit. Cf. aussi P. Tournier, « Migration et délinquance. Les étrangers dans les statistiques pénales », *Revue européenne des migrations internationales*, 5 (3), 1989 ; P.-A. Taguieff (dir.), *Face au racisme*, Paris, La Découverte, 1991, tome 1, p. 223-234 et L. Wacquant, « Des "ennemis commodes". Étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, septembre 1999, p. 63-67.

3. La qualité d'étranger de certains jeunes arrêtés qui les rend expulsables du territoire offre aux services de police la possibilité de définir une peine d'exil ou d'ostracisme ne figurant pas dans le code pénal à l'égard de délinquants qui n'ont souvent d'étranger que leurs papiers. Selon Adil Jazouli, « Une grande partie des personnes expulsées du territoire national (5 180 en 1977, 4 654 en 1978, 4 790 en 1979, 8 000 en 1980) sont des Maghrébins de moins de vingt-six ans et de sexe masculin ». Source : *Presse et immigrés en France*, 18, Paris, CIEM, avril 1981 (A. Jazouli, *Les années banlieue*, *op. cit.*, p. 37n).

comme une mesure vexatoire et discriminatoire à l'égard de populations se sentant perçues comme *a priori* suspectes ¹.

À l'inverse, la tension qui tend à s'instaurer entre les adolescents et les forces de l'ordre et le manque de résultats des opérations répressives ² conduisent parfois les policiers à sortir du strict cadre légal, ce qui contribue à entamer leur légitimité auprès des jeunes ³. Ainsi, la plupart des phénomènes d'émeutes urbaines ayant eu lieu en France, à Vaulx-en-Velin et à Mantes-la-Jolie, mais aussi à Brixton en Angleterre ou aux États-Unis ont eu pour point de départ des actions de la police ressenties comme des « bavures » ⁴. Seuls l'indignation et le sentiment d'injustice suscités par le rôle de la police dans les violences subies par certains adolescents sont susceptibles d'entraîner les jeunes habitants des cités HLM dans des manifestations collectives violentes alors qu'aucune tentative pour constituer une organisation militante autour des revendications propres aux habitants des grands ensembles urbains n'a pu durablement s'imposer ⁵. Se développe ainsi une culture d'affrontement institutionnalisée entre les jeunes et les policiers, en particulier lorsque ceux-ci portent un uniforme parfaitement reconnaissable : il est étonnant de constater l'effet contreproductif que peut entraîner l'entrée d'une compagnie de CRS venue « maintenir l'ordre » dans une cité où les adolescents reprochent à la police une arrestation musclée ou la mort d'un jeune ⁶. Les dispositifs de répression apparaissent donc au centre des politiques publiques de contrôle des violences urbaines et de la délinquance sans qu'on puisse

1. L'intervention de la police dans les cités HLM – procédure normale du point de vue de l'administration policière – constitue un facteur de « provocation » susceptible d'institutionnaliser des affrontements réguliers là où il n'y avait auparavant que des actes de délinquance isolés : « Depuis les rodéos de l'été 1981, il s'est créé aux Minguettes une “logique de l'exaspération” entre la police et les jeunes, avec le cycle banal de la provocation et de la répression... Conformément aux analyses de Gary Marx sur la formation des Black Panthers, c'est l'intervention policière qui crée le mouvement parce qu'elle donne un adversaire et un objectif » ; F. Dubet, *La galère : jeunes en survie*, op. cit. (éd. poche), p. 336. Cf. G. T. Marx, *Protest and Prejudice : a Study of Belief in a Black Community*, New York, Harper, 1969 et *Racial Conflict*, Boston, Little Brown, 1971.

2. Dans un contexte d'affrontements personnalisés entre des policiers et des jeunes qui finissent par se connaître individuellement – et au cours desquels est engagée la fierté virile de chacun des protagonistes –, les difficultés des policiers à prendre le dessus sur les jeunes peuvent alors aboutir à des « bavures ». Cf. F. Jobard, « L'usage de la force par la police. Sur quelques aspects de la mise en œuvre du monopole de la violence physique légitime par la police nationale dans la France contemporaine », thèse de science politique, Institut d'études politiques de Paris, 1997.

3. Sur l'engagement émotionnel et les réactions « d'énervement » des policiers chargés du maintien de l'ordre, cf. Patrick Bruneteaux, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 247-253. Les « bavures » apparaissent d'autant plus probables qu'existe une tension structurelle entre les policiers et les populations qu'ils sont chargés de surveiller.

4. Pour un récit des émeutes de Brixton, cf. C. Bachmann, N. Le Guennec, *Violences urbaines*, op. cit., p. 343-358. Cf. également S. Body-Gendrot, *Ville et violence*, Paris, PUF, 1993. Sur les émeutes de Vaulx-en-Velin, cf. A. Jazouli, *Les années banlieue*, op. cit.

5. Cf. C. Bachmann, N. Le Guennec, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris, Albin Michel, 1997.

6. Cependant, malgré les apparences, les émeutes urbaines comme les manifestations violentes sont régulées par un fort autocontrôle des « émeutiers » et des « forces de l'ordre », l'usage des armes à feu est banni de la violence émeutière comme de sa répression. Ce que l'on appelle « violence » constitue donc une pratique bien plus ritualisée et construite que les acteurs ou les commentateurs ne le perçoivent. Cf. P. Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.

affirmer qu'ils n'en constituent pas également, par le sentiment d'injustice qu'ils suscitent chez les jeunes, un principe générateur.

L'ÉPUISEMENT DES PROCESSUS DE MISE AU TRAVAIL DES INDIVIDUS

Les dispositifs étatiques de contrôle de la violence ont tous en commun des procédures de gestion du temps des adolescents. Il s'agit de les éduquer, de les employer ou de les distraire, mais toujours de leur proposer une activité alternative à la « galère ». Si des mesures administratives sont nécessaires pour capter le temps des jeunes, c'est que les processus économiques, qui permettaient auparavant à chacun d'obtenir un emploi salarié, ne parviennent plus à assurer l'occupation de tous. Cette inactivité d'une fraction de la population, et en particulier des jeunes adultes après la scolarité obligatoire, a d'autant plus de conséquences sociales que les rémunérations salariales et le sentiment d'utilité publique sont depuis longtemps attachés à l'exercice d'un travail¹. Voilà qui nous permet d'identifier non plus les principes d'engendrement de la violence, mais plutôt les processus de constitution, entre 1945 et 1974, d'un ordre social « civilisé » dans lequel la résurgence de comportements violents devient incompréhensible.

Après 1945, les nécessités de la reconstruction puis la forte croissance économique qu'a connue la France avaient entraîné non seulement une situation de plein emploi mais un déficit de main-d'œuvre conduisant à des politiques encourageant l'immigration. Avec la quasi-disparition du chômage, le développement de la sécurité sociale, l'amélioration rapide du niveau de vie moyen et la multiplication des « emplois de cadre » s'était imposée l'idée que l'ascension sociale était possible au sein de chaque famille. La généralisation du salariat et la virtuelle sécurité de l'emploi entraînaient la diffusion d'un certain modèle de réussite populaire dans lequel l'accession à la propriété d'un téléviseur et d'une voiture puis d'un logement constituaient autant de signes de réussite sociale et d'amélioration des conditions de vie. À cette situation économique d'expansion correspondait la parcellisation des habitats, la multiplication des logements individuels impliquant le recul des modes de sociabilité populaires plutôt fondés sur des relations de voisinage ou des relations familiales élargies. Se généralisaient des pratiques familiales nouvelles, centrées sur la famille nucléaire restreinte, au sein de laquelle devenait prépondérant le souci de la réussite scolaire des enfants (moins nombreux mais à l'éducation plus étroitement surveillée) conçue à la fois comme élément du statut symbolique de la famille et comme stratégie de promotion sociale. Ce modèle d'ascension sociale par l'école, qui contribuait à définir les investissements sociaux des familles, perdue encore

1. « La précarisation de l'emploi et la montée du chômage sont sans doute la manifestation d'un déficit de places occupables dans la structure sociale, si l'on entend par places des positions auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publique... jeunes en quête d'un premier emploi et qui errent de stage en stage et d'un petit boulot à un autre ; chômeurs de longue durée que l'on s'épuise sans grand succès à requalifier et à remotiver : tout se passe comme si notre type de société redécouvrait avec surprise la présence en son sein d'un profil de population qu'on croyait disparu, des "inutiles au monde", qui y séjournent sans vraiment lui appartenir » : R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1996, p. 412.

aujourd'hui au sein des catégories les plus aisées des classes moyennes et supérieures.

On comprend dès lors l'effet produit après 1974 par la crise de la croissance et par la forte diminution des capacités des entreprises à employer du personnel non qualifié sur des cités HLM densément peuplées dans lesquelles se côtoyaient une nouvelle classe ouvrière d'origine immigrée et les éléments les plus défavorisés des classes populaires françaises. Cette nouvelle classe ouvrière avait plus d'enfants, moins de ressources culturelles et scolaires que les catégories en ascension, le contrôle des parents sur les adolescents y était plus faible. À partir des familles immigrées et des couches les plus pauvres des classes populaires françaises s'est ainsi constituée une population de jeunes, non qualifiés, dotés de faibles perspectives professionnelles et de surcroît rassemblés dans des quartiers périphériques se dégradant. Condamnés à rester longtemps dans une situation d'irresponsabilité familiale, sans travail, sans projet et sans partenaire affectif, une partie des jeunes des cités étaient provisoirement placés dans l'impossibilité d'accéder au statut d'adulte. Loin d'être entièrement induite par le chômage, la participation durable des adolescents à une « culture de rue » où l'on « rouille » dans le quartier doit probablement aussi beaucoup à l'état de prospérité relative des pays développés qui autorisent, même chez les classes les moins favorisées, une certaine oisiveté adolescente fondée aujourd'hui sur la scolarité obligatoire et le chômage des jeunes. Dans les périodes historiques où l'état de nécessité économique était plus présent, la mise au travail des adolescents par les parents, dans les champs ou à l'usine, constituait un impératif économique qui rendait plus occasionnelle et plus brève leur participation aux groupes de quartier. À partir de 1945, en France comme dans la plupart des pays industrialisés, un niveau historiquement élevé d'activité économique joint à la baisse de la natalité et à la généralisation de la scolarisation permettant un contrôle accru des parents sur les enfants avait fait reculer le niveau de violence des rapports interindividuels. Jusqu'au milieu des années soixante-dix, les entreprises étaient susceptibles d'absorber l'ensemble des jeunes qui se présentaient sur le marché du travail. L'entrée dans l'entreprise procurait aux salariés un statut social, un pouvoir d'achat et un schéma de vie dont la réalisation allait capter leur énergie. Au contraire, l'augmentation du chômage des jeunes, plus ou moins entrecoupé de stages de formation et d'emplois précaires les déconnecte des processus d'insertion et de captation de leurs investissements sociaux efficaces jusqu'alors. C'est donc le grippage des processus de mise au travail, de mise en couple, d'individuation des préoccupations, des anticipations et des investissements des acteurs qui permet d'expliquer l'accroissement du nombre des individus disponibles pour participer à la « culture de rue ».

**

Agissant simultanément sur des secteurs distincts (répression, logement, emploi, éducation, distractions et animations de quartier), les politiques publiques appliquées en banlieue n'ont fait qu'endiguer l'accroissement des actes de délinquance et la survenue de violences collectives. Il est toutefois difficile de parler en termes de succès, d'échecs ou d'insuffisance concernant des dispositifs dont il est impossible de comparer les effets à la situation qui aurait résulté de leur absence. Cependant, à l'issue de notre analyse, il devient possible d'en formuler une évaluation raisonnée. On peut ainsi constater que certaines mesures de contrôle de la violence sont plus efficaces et

moins agressives à l'égard des populations contrôlées. De ce point de vue, les politiques d'accroissement du niveau de répression, qui conduisent toujours davantage de jeunes en prison – sur le modèle des États-Unis – sont à la fois coûteuses, brutales quant à leurs conséquences sur les vies des adolescents des cités et inefficaces par l'accroissement des tensions et des rancœurs qu'elles suscitent. En réalité, il faut comprendre que la confrontation avec les forces de l'ordre s'insère parfaitement dans la logique virile des groupes d'adolescents masculins et ne nuit aucunement à l'extension de son emprise. Or l'observation montre que la participation des adolescents à la « culture de rue » est transitoire et ne dure qu'en l'absence d'autonomie financière et d'engagements familiaux. Il apparaît donc qu'il faut préférer des politiques favorisant la sortie des individus des groupes de sociabilité masculins ou entravant la formation de ceux-ci à la simple répression des délits. Si les politiques agissant sur le bâti – dispersion des logements HLM, agrandissement de la taille des appartements, etc. – sont assurément efficaces, elles sont aussi coûteuses et par conséquent moins susceptibles – compte tenu des moyens budgétaires mis en œuvre et de l'inertie du parc HLM existant – de déboucher à grande échelle sur une régression de la participation aux groupes de sociabilité adolescents. Les mesures présentant le meilleur rapport coût-efficacité consistent sans doute à favoriser l'obtention d'un emploi stable et d'un logement indépendant par les jeunes adultes masculins des cités. Cependant, des difficultés spécifiques – juridiques et politiques – freinent la mise en place d'éventuelles politiques de discrimination positive et il est probable que le retour à ce que les élites sociales considèrent être la situation normale de sécurité et d'autocontrôle des individus passe davantage par l'évolution à moyen terme des variables démographiques et économiques que par la mise en œuvre de dispositifs étatiques palliatifs jamais suffisamment dotés et ciblés*.

Philippe Juhem est ATER en science politique, Groupe d'analyse politique, université Paris X-Nanterre. Il a consacré sa thèse de science politique à « SOS Racisme. Histoire d'une mobilisation "apolitique". Contribution à l'analyse des transformations des représentations politiques après 1981 », université de Nanterre, 1998. Il est l'auteur de « Un nouveau paradigme sociologique ? À propos du modèle des "économies de la grandeur" de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Scalpel, Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, 1, 1994, p. 115-142. Il a publié récemment « La participation des médias à l'émergence des mouvements sociaux : le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, 98 (17), 1999, p. 121-152. Son article sur « Lutttes partisans et fluctuation des cadres cognitifs des journalistes » sera publié dans les actes de la table ronde « Les effets d'information. Mobilisations. Préférences. Agendas », dirigée par Jacques Gerstlé au congrès de Rennes de l'Association française de science politique, 28 septembre-1^{er} octobre 1999. Ses thèmes de recherche actuels portent sur la sociologie des médias et sur le pantouflage (9 cité Riverin, 75010 Paris < juhem@club-internet. fr >).

* Cet article est issu d'une communication au colloque « Norbert Elias, la violence et l'État » qui s'est tenu à Nanterre en 1997. Je remercie Gérard Mauger pour sa lecture attentive et ses commentaires. Le texte final n'engage bien entendu que son auteur.